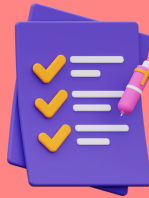


INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour les enfants **nés en 2023** ou **non scolarisés sur Ardennes Thiérache** les années précédentes

1

Sur **ARDENNES-THIERACHE.COM** :
Télécharger et compléter la fiche d'inscription et préparer les documents demandés



- fiche d'inscription dûment remplie
- livret de famille
- justificatif de domicile
- carnet de santé
- certificat de radiation (si l'enfant est déjà été inscrit dans une autre école)
- accord de dérogation* le cas échéant

2

Se rendre à la permanence d'inscription pour rencontrer la Communauté de communes et le directeur d'école

**En cas de dérogation scolaire, la demande doit être faite auprès de la Communauté de Communes avant toute inscription*

POUR LES ÉCOLES :



SIGNY-LE-PETIT

jeudi 19 mars 2026

de 13h30 à 16h30

AUVILLERS-ÉTEIGNIÈRES

vendredi 20 mars 2026

de 9h à 12h
et de 14h à 17h

RUMIGNY

lundi 23 mars 2026

de 13h30 à 15h00

ROUVROY-SUR-AUDRY

jeudi 26 mars 2026

de 13h30 à 17h00

LIART

jeudi 7 mai 2026

de 13h30 à 17h00

MAUBERT-FONTAINE

lundi 11 mai 2026

de 8h30 à 11h30
et de 13h15 à 16h15



AU PÔLE SCOLAIRE DE SIGNY

AU PÔLE SCOLAIRE D'ÉTEIGNIÈRES

AU PÔLE SCOLAIRE DE RUMIGNY

AU PÔLE SCOLAIRE DE ROUVROY

AU PÔLE SCOLAIRE DE LIART

**À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PUIS AU PÔLE SCOLAIRE DE MAUBERT**